

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2024/12**

Séance du 29/04/2024

Contrat de prestation d'évolution du génie civil d'Orange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 29/04/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer le contrat de prestation d'évolution joint en annexe permettant de faciliter les raccordements des clients finals par la modification des infrastructures existantes.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé